

N°46

Objet :

ELECTION DE LA 111 ème
ROSIÈRE D'ACHÈRES

Rapporteur :

M. Abdelyamin DERRADJI

Date de la Séance :

20 MAI 2026

Date de la Convocation :

13 MAI 2026

Date d'affichage de la
convocation :

13 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 04

Membres absents : 02

VOTE :

Majorité

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 20 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, **Maire-Adjoint**,

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Abdelkader ZYAN, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, **Conseillers Municipaux**.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-François DEMAREZ	pouvoir à	François DAZELLE
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Romain LASSERRE
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Carlos LOPES

Étaient absentes :

Clarisse BONARO
Maeva CRUZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2026

N°46

OBJET : ELECTION DE LA 111 ème ROSIÈRE D'ACHÈRES

Rapporteur : M. Abdelyamin DERRADJI

Vu la délibération du 4 septembre 1913 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le legs de Madame POURLIER aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament et notamment de verser chaque année, le jour de la Pentecôte, un prix de 300 francs en espèces, à la jeune fille de la commune qui sera reconnue la plus méritante par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 mai 1989 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le legs de Madame VERRIER, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament et notamment de remettre à la Rosière deux pièces « Napoléon de 20 F »,

Vu les candidatures de Madame Camille LEPETIT et de Madame Samira LARBI pour l'élection de la Rosière 2026,

Considérant la nécessité de respecter les conditions des legs de Mesdames POURLIER et VERRIER, L'assemblée s'étant constituée à huis clos, le Rapporteur présente les candidates,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (24 voix en faveur de Madame Camille LEPETIT et 9 voix en faveur de Madame Samira LARBI)

ARTICLE 1 : DÉSIGNE la Rosière de la Ville d'Achères pour 2026 comme étant :

Madame Camille LEPETIT demeurant à Achères (78260)

ARTICLE 2 : DECIDE de lui attribuer un prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450€) provenant du legs POURLIER

ARTICLE 3 : DECIDE de lui remettre deux pièces « Napoléon de 20 F » provenant du legs VERRIER

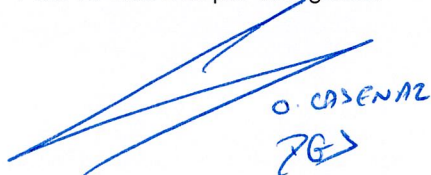
ARTICLE 4 : RAPPELLE que la Rosière 2026 participera aux manifestations organisées à l'occasion des fêtes de la Ville et représentera la Ville d'Achères aux manifestations organisées par nos villes jumelles.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 20 mai 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 29 mai 2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
783

Pour extrait conforme,
Le Maire
François DAZELLE
